Stratégie Europe 2020 – Examen annuel de la croissance 2014[1]

Synthèse

La publication de cette communication marque le lancement du troisième semestre européen. Celle-ci sera examinée par les différentes filières du Conseil en vue de la préparation du Conseil Européen de printemps des 20 et 21 mars qui adoptera ses recommandations pour le semestre européen 2014. Les programmes nationaux de réforme élaborés sur cette base devront être déposés pour avril.

La communication est accompagnée par un document de travail sur l'état de mise en œuvre des recommandations par pays, le projet de rapport conjoint sur l'emploi, un rapport sur l'intégration du marché unique, ainsi que par le rapport 2104 du mécanisme d'alerte sur les déséquilibres macro-économiques[2].

Par ailleurs, la Commission a également publié son appréciation des plans budgétaires déposés par les Etats membres.

La Commission pointe les signes de reprise – lente – de l'UE, ainsi que de rééquilibrage de l'économie. Elle souligne toutefois que l'héritage de la crise va continuer à peser sur la croissance et la situation sociale au cours des prochaines années, notamment en raison des phénomènes de restructuration et d'adaptation sectorielles.

Le principal défi est d'arriver à maintenir le rythme des réformes pour **améliorer la compétitivité et garantir une reprise durab**le. La Commission pointe toutefois la nécessité de prendre en compte des considérations d'équité, et de clarifier les objectifs, notamment en vue d'assurer l'acceptabilité des réformes par la population.

La Commission souligne que 2014 sera la première année de mise en œuvre du nouveau cadre financier pluriannuel, qui outre les projets européens, permettra la mobilisation des Fonds structurels autour des objectifs de la Stratégie Europe 2020. Ceux-ci seront en outre utilisés pour soutenir les réformes mentionnées dans les recommandations par pays.

La Commission propose de conserver les mêmes **priorités à moyen terme** que celles des années précédentes, tout en les adaptant à l'évolution des conditions socio-économiques. Celles-ci sont détaillées ci-après.

Par ailleurs, tout en reconnaissant que le **semestre européen** commence à produire des résultats, la Commission estime nécessaire de l'approfondir encore, et ce à trois niveaux :

- L'appropriation au niveau national : il s'agit notamment d'associer le Parlement national, les partenaires sociaux, la société civile et les acteurs infranationaux au processus ;
- La coordination entre les membres de la zone euro : il s'agirait de mettre en place la coordination ex ante des grandes politiques économiques de la zone euro ;
- La meilleure mise en œuvre des recommandations par pays : les Etats membres devraient prendre en compte dans leurs politiques les intérêts plus vastes des autres membres de l'UE. La Commission rappelle à cet égard ses propositions en matière d'engagements contractuels.

[1] COM(2013)800.

[2] Tous les documents sont disponibles via : http://ec.europa.eu/europe2020/making-it-happen/annual-growth-surveys/index_en.htm .

La Commission fournira une contribution en vue du Conseil de décembre, afin de parvenir à un accord sur les principes, qui seraient en suite développés en 2014.

Assurer un assainissement budgétaire différencié propice à la croissance

La Commission souligne les progrès réalisés dans l'assainissement budgétaire ; le niveau d'endettement devrait culminer en 2014 pour se réduire ensuite. Il est par ailleurs nécessaire de renforcer la viabilité des finances publiques et de prendre des mesures de renforcement du potentiel de croissance.

Pour les pays dont la fiscalité est élevée, la Commission prône des réductions de dépenses, un élargissement de la base d'imposition et la suppression d'exonérations mal ciblées. Pour ceux disposant de davantage de marge budgétaire, sont préconisées des mesures de stimulation de l'investissement privé, de la consommation et des investissements publics favorables à la croissance.

Les Etats membres sont invités à protéger ou promouvoir les investissements à plus long terme dans l'éducation, la recherche, l'innovation, l'énergie et l'action pour le climat, à renforcer le champ d'action et l'efficacité des services de l'emploi et des politiques actives du marché du travail, et à améliorer l'efficience et la viabilité financière des systèmes de protection sociale. Par ailleurs, la fiscalité doit être repensée en élargissant la base d'imposition, et en déplaçant la charge du travail vers d'autres bases liées à la consommation, à la propriété et à la pollution. Il s'agit également de réduire les subventions dommageables à l'environnement et de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Rétablir l'activité de prêt à l'économie

Selon l'évaluation de la Commission, les conditions de prêts aux entreprises sont loin d'être normalisées, et varient considérablement selon les Etats membres.

Le redressement des bilans dans le secteur bancaire doit se poursuivre, avec des interventions publiques limitées au strict nécessaire. L'achèvement de l'union bancaire constitue l'élément central de la stratégie européenne, notamment au travers de la mise en place d'un mécanisme et d'un fonds de résolution unique.

La Commission rappelle en outre les instruments financiers qui seront disponibles pour les PME dans le cadre des nouveaux programmes de l'UE qui débuteront en 2014.

Les entreprises et les ménages étant encore surendettés dans un certain nombre de pays, un suivi plus étroit des risques qui y sont liés (bulles immobilières p.ex.) est nécessaire. Les Etats membres devraient s'atteler à la réduction des incitants, notamment fiscaux, au recours à l'emprunt tant pour les ménages que les entreprises, et encourager de nouvelles formes de financement comme alternatives au financement bancaire (capital-risque, obligations de PME, marchés boursiers alternatifs).

Promouvoir la croissance et la compétitivité pour aujourd'hui et pour demain

La Commission met l'accent sur la nécessité de trouver de nouvelles sources de croissance et de compétitivité sur le long terme, avec des activités à forte intensité de connaissances et à productivité élevée. Par ailleurs, l'intégration accrue des industries dans les chaînes de valeur nécessite des marchés ouverts et interconnectés, des investissements dans le recherche et l'innovation et une main-d'œuvre qualifiée.

La Commission préconise de nouvelles réformes des marchés de produits et de services, ainsi qu'une mise en œuvre ambitieuse de la Directive Services. En particulier, elle appelle de ses vœux l'achèvement du marché intérieur de l'énergie en 2014 et l'accroissement de l'efficience des industries de réseaux (télécoms, transports). Elle préconise également de

promouvoir l'utilisation efficiente des ressources (gestion des déchets et de l'eau, recyclage, efficacité énergétique).

Enfin, la Commission pointe différentes faiblesses en matière de recherche et d'innovation : la fragmentation des systèmes de RDI, des conditions-cadres inadéquates, la faible collaboration entre secteurs public et privé, la faible valorisation des résultats de la recherche, l'inadéquation croissante des qualifications. Elle plaide donc pour une accélération de la réforme des systèmes de recherche nationaux, à laquelle les programmes COSME et Horizon 2020 pourront également contribuer.

Lutter contre le chômage et prendre des mesures pour faire face aux retombées sociales de la crise

Pointant les effets de la crise sur la situation sociale et le chômage, la Commission estime que l'on ne peut s'attendre à une amélioration rapide de la situation, et souligne les risques d'accroissement du chômage structurels et d'une multiplication des sorties du marché du travail. Dans ce contexte, les réformes du marché du travail doivent être poursuivies avec pour objectif d'augmenter le taux de participation. Il convient également de favoriser les nouveaux gisements d'emploi, de préserver l'employabilité de la main-d'œuvre, et d'aborder les questions du vieillissement et de la participation des femmes. La Commission souligne l'importance de l'implication accrue des partenaires sociaux dans la conception et la mise en œuvre des réformes.

En particulier, la Commission préconise d'alléger la pression fiscale sur le travail, notamment pour les jeunes ou les bas revenus, d'aligner davantage l'évolution des salaires et de la productivité, et de moderniser la législation en matière de protection de l'emploi. En termes de secteurs sources de création d'emploi à cibler et à soutenir, notamment en matière de qualifications, la Commission retient l'économie verte, le secteur numérique et les soins de santé.

Par ailleurs, la Commission plaide pour un investissement accru dans la modernisation des systèmes d'enseignement et de formation, en ce compris les dispositifs d'apprentissage tout au long de la vie et permettant de faciliter la transition école / travail (alternance, stages,…). Les Etats membres doivent en particulier adopter rapidement les plans de mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse.

Sur le plan de l'inclusion, la Commission préconise l'élaboration de stratégies d'inclusion actives, comprenant une large palette de mesures, et un lien renforcé entre mesures d'assistance sociale et mesures d'activation.

Moderniser l'administration publique

Dans le contexte actuel, le défi est d'améliorer le service aux citoyens et aux entreprises avec moins de moyens. La Commission pointe l'utilisation des TIC et le déploiement des services en ligne comme une source importante de gains d'efficience. Il faut en outre poursuivre la simplification de l'environnement des entreprises, la réduction des lourdeurs administratives et l'amélioration de la qualité de la législation, notamment pour les PME.